

Ateliers de Giens

Rencontres Nationales de Pharmacologie et de Recherche Clinique pour l'Innovation Thérapeutique et l'Évaluation des Technologies de Santé, dites « Les Ateliers de Giens »

Règlement intérieur (Charte)

Avril 2017

Créées en 1984 à l'initiative du Secrétariat d'Etat à la Santé (Direction de la Pharmacie et du Médicament) et du Ministère de la Recherche (Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technologique), les Rencontres Nationales de Pharmacologie et de Recherche Clinique pour l'Innovation Thérapeutique et l'Évaluation des Technologies de Santé se déroulent chaque année, traditionnellement à l'automne dans la presqu'île de Giens (Var). Ces ateliers se sont rapidement installés dans le paysage français et se sont progressivement diversifiés pour devenir un « think tank » impliquant les académiques, les industriels et les institutions. Ces ateliers, dont les travaux sont publiés en français et en anglais, ont été au fil des années force de propositions pour faire progresser la pharmacologie et la thérapeutique, pour favoriser les réflexions communes au monde de la recherche publique et privée, pour aider à l'émergence ou à l'évolution de dispositions réglementaires adaptées.

Au début des années 2000 et après 17 ans de fonctionnement informel, les dirigeants et organisateurs de ces Rencontres avaient jugé qu'il était bon d'en fixer les règles de fonctionnements jusque-là implicites et de les porter à la connaissance des participants au travers d'une charte.

La mise en place d'instances de dialogue entre l'Etat et les industries de santé (Conseil Stratégique des Industries de Santé et Comité Stratégique de Filière) et les événements récents qui ont déstabilisé le monde français du médicament et ont conduit à une refonte d'une partie du système de régulation français, sont autant d'opportunités pour faire évoluer les rencontres, afin de les pérenniser et de les moderniser tout en gardant l'esprit insufflé par les fondateurs. Cette évolution a fait l'objet d'une remise à jour de la présente charte en particulier en 2013 puis en 2017.

1 – Objectifs

Les Rencontres Nationales de Pharmacologie et de Recherche Clinique pour l'Innovation Thérapeutique et l'Évaluation des Technologies de Santé ont pour objectifs de faire avancer la réflexion sur des problèmes d'actualité dans le domaine de la pharmacologie et de la recherche clinique pour l'innovation thérapeutique et l'évaluation des technologies de santé. Ces objectifs se proposent d'étudier les effets et les usages des médicaments et des technologies de santé chez l'homme, d'échanger des expériences, de faciliter les rencontres entre spécialistes, de mettre en contact les mondes institutionnels et industriels dans un esprit de coopération et de partenariat, de rechercher des consensus et des possibilités d'action, bref, de faire progresser les méthodes et d'améliorer les services rendus par la pharmacologie clinique et la recherche clinique à la Santé Publique.

Ces Rencontres sont placées sous le haut patronage d'AVIESAN et d'ARIIS.

2 – Contenu

Les Rencontres Nationales de Pharmacologie et de Recherche Clinique pour l'Innovation Thérapeutique et l'Evaluation des Technologies de Santé se déroulent en deux étapes :

- En Septembre / Octobre de chaque année, des rencontres focalisées sur le travail en tables rondes (appelées également ateliers)
 - o Cinq tables rondes chacune couvrant une des thématiques suivantes pré-définies : recherche translationnelle ; recherche clinique ; technologies de la santé incluant le diagnostic, le médicament et les dispositifs médicaux ; aspects médico-économiques ; aspects organisationnels et réglementaires.
 - o Une sixième table ronde est réservée à un sujet d'actualité.
- En Février-Mars suivant, une restitution publique des tables rondes se déroule devant un public élargi en présence de représentants ministériels, institutionnels, académiques et industriels. Une ou plusieurs conférences plénières ou débats peuvent être mis au programme de cette restitution appelée Journée Nationale des Ateliers de Giens.

2.1. Organisation et fonctionnement des tables rondes

Chaque table ronde doit aborder une problématique dont le contour aura été clairement défini. Elle est dirigée par deux modérateurs (en principe, un issu d'un organisme institutionnel ou du monde académique, l'autre du monde industriel). Elle est supervisée par un coordinateur qui connaît bien les modalités de fonctionnement des Ateliers de Giens et qui est le plus souvent issu du Conseil Scientifique (ou en tout cas en relation étroite avec celui-ci). Il est souhaitable que le nombre des participants ne dépasse pas une vingtaine de personnes afin de permettre l'expression de chacun(e) et que l'on veille à un bon équilibre entre les participants issus du secteur académique, institutionnel et industriel. Un membre du bureau de l'association participe à l'organisation de chaque table ronde pour aider à la logistique (notamment pour ce qui concerne les relances des personnes pressenties, la formalisation de leur inscription, le calendrier et les modalités des réunions préparatoires...) et assurer la transmission avec le bureau de l'association.

Il est prévu que les modérateurs et coordinateur organisent, pour chaque table ronde, au minimum une et préférentiellement deux réunions de travail préparatoire dans les 3 mois qui précèdent les Rencontres. Ces réunions (physiques ou en téléconférence) ont pour but de cerner le sujet, de bien cibler les points de questionnement et de répartir les tâches parmi les différents participants inscrits à la table ronde (recherche documentaire, préparation d'une courte présentation ciblée sur un des points de discussion pressentis...)

Ces réunions préparatoires doivent permettre aux modérateurs d'obtenir une première décantation de la thématique traitée et d'organiser précisément le déroulement du travail en atelier lors des Rencontres, compte tenu que celui-ci doit s'inscrire dans un déroulé temporel assez contraint échelonné sur une journée et demi. Plus ce travail d'analyse en amont est fouillé, plus la table ronde est en capacité de dégager des constats et des recommandations pertinentes. Il est toutefois utile de rappeler que ces travaux préliminaires ne doivent en aucun cas limiter le débat qui doit être mené en atelier, sous forme d'un texte ou autres supports préjugeant du compte-rendu.

L'essence des Rencontres est la libre expression des participants, la confrontation des points de vue et l'exercice de l'esprit critique, tout à l'opposé des exposés magistraux et des synthèses bibliographiques. Le rôle des modérateurs est d'y veiller et non d'imposer leur manière de voir.

Pendant toute la période préparatoire ainsi que lors de la table ronde, le rôle du coordinateur est de s'assurer que les réflexions menées s'inscrivent précisément dans la thématique proposée par le Conseil Scientifique et validée par le Bureau du Conseil Scientifique, en accord avec les partenaires.

A l'issue des Rencontres les modérateurs et le coordinateur se concertent, si possible en impliquant d'autres membres volontaires de la table ronde, pour mettre en forme une synthèse des débats et des recommandations qui sera présentée en séance plénière à la fin des Rencontres. Cette restitution doit être fidèle à la teneur des discussions et aux différents points de vue exprimés. Il est tout aussi important de faire apparaître les points de consensus que les divergences concernant l'état des lieux et les recommandations. La restitution doit se terminer par des propositions d'action pour faire évoluer le sujet.

Les Institutions qui ont des missions nationales de régulation ou de réglementation et dont un ou plusieurs représentants ont participé aux tables rondes ont explicitement la possibilité : (1) qu'il ne soit pas fait mention de leur participation aux travaux en atelier ; (2) d'exprimer des points de divergence par rapport aux éléments de synthèse rapportés; (3) d'apporter des commentaires, des explications ou tout autre complément d'informations en lien avec le thème traité en atelier. Ce droit « de retrait » ou de correctif est applicable à toutes les modalités de restitutions, orales ou écrites, des tables rondes concernées.

Cette synthèse de la table ronde sera reprise par les modérateurs et coordinateur pour la communication orale qui doit être faite à l'occasion de la Journée Nationale des Ateliers de Giens qui se déroule 5 mois plus tard.

2.2. Restitution des Tables Rondes dans le cadre de la Journée Nationale des Ateliers de Giens

Le travail de chaque table ronde est présenté par les modérateurs lors d'une séance publique organisée à Paris dans le courant du mois de mars suivant, en présence de représentants ministériels, académiques, institutionnels et industriels. La présentation se fait sur la base d'un modèle type de diapositives proposé par le bureau du Conseil Scientifique. Il s'agit d'un compte-rendu du déroulement, des idées exprimées, des différents points de vue, des synthèses et des recommandations issues de la table ronde en s'attachant à dégager 2 ou 3 messages clés. Compte tenu que très généralement les thèmes abordés dans les tables rondes s'inscrivent dans des problématiques très dynamiques et évolutives, il est essentiel que cette restitution s'attache à tracer et à commenter les éléments qui ont pu évoluer depuis les ateliers qui se sont tenus quelques mois plus tôt. La restitution fait l'objet d'un communiqué de presse rédigé par le bureau du Conseil Scientifique. Ce communiqué est envoyé à quelques média (essentiellement spécialisés dans le secteur de la santé) et transmis à chaque partenaire pour mise en ligne, s'ils en ont la possibilité, sur leur site institutionnel.

Au cours de la Journée Nationale des Ateliers de Giens, diverses personnalités françaises ou étrangères, travaillant dans le domaine de la santé, peuvent être sollicitées pour intervenir sous forme de conférences plénières ou de participation à débat en lien avec les thèmes traités par les tables rondes ou avec d'autres sujets d'actualité.

3 – Compte-rendu et publications

Les modérateurs de chaque atelier ont pour mission de rédiger, avec l'aide des participants aux tables rondes, un document de synthèse des travaux destiné à être publié, en français et en anglais, sous forme d'un article de 10 à 20 pages dans la revue « Thérapie ». Ce document doit être transmis

dans un délai d'un mois suivant les Rencontres au Président et au Secrétaire du Conseil Scientifique, qui ont la responsabilité de donner un avis favorable pour publication ou de demander d'éventuelles modifications.

Le Numéro spécial de la revue « Thérapie » qui collige les articles synthétisant les ateliers de Giens est offert aux participants lors de la Journée Nationale puis les articles sont accessibles sur le site internet des Rencontres. Après la restitution, les diapositives de présentation sont également mises en ligne sur le site Internet des Rencontres.

Les Rencontres Nationales de Pharmacologie et de Recherche Clinique pour l'Innovation Thérapeutique et l'Evaluation des Technologies de Santé ont vocation à susciter des échanges, engager des réflexions et proposer des recommandations sur divers sujets d'actualité mais n'ont aucune obligation de résultat. Il en résulte que la publication ne saurait être systématique notamment dans le cas où le bureau de Conseil scientifique considérerait que le travail en atelier n'a pas permis de dégager des éléments susceptibles de faire avancer notablement la réflexion sur le thème traité.

La perspective de la publication ne doit pas orienter ou brider la libre expression des participants. Toutefois, tous les éléments de restitution, sous forme de communications orales avec leurs supports ou de textes synthétisant les travaux en atelier doivent par principe refléter fidèlement la teneur des débats en distinguant ce qui est largement consensuel et les points de vue minoritaires ou marginaux et en apportant chaque fois que possible des éléments d'explication des éventuelles divergences.

La possibilité d'intervention des Institutions, telle que mentionnée dans l'article 2 de ce règlement intérieur, s'applique à ces différents supports de communication, où un encadré spécifique peut tout à fait figurer.

4 – Invitations et participations aux Rencontres et à la journée de restitution post Rencontres

La participation aux Rencontres Nationales de Pharmacologie Clinique et de Recherche Clinique pour l'Innovation Thérapeutique et l'Evaluation des Technologies de Santé ne se fait que sur invitation. Les Rencontres ne sont pas, en effet, un congrès.

Les invitations sont nominatives : nul ne peut se faire suppléer ou remplacer.

Le principe des Rencontres qui ont pour but de favoriser les échanges d'expérience et l'avancement des réflexions, impose l'assistance de tous les participants à l'intégralité des Rencontres.

De même, l'intérêt du travail demande que chaque participant fasse l'impossible pour participer à la préparation.

Etre invité à Giens est une reconnaissance et un honneur. Accepter cette invitation implique l'engagement de respecter la totalité des dispositions précédentes.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont globalement à la charge des participants à l'exception des coordinateurs et modérateurs des tables rondes, dont les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par l'organisation. Après acceptation de l'invitation, quels que soient la raison et/ou le moment du désistement, les frais d'hébergement et de restauration ne peuvent faire l'objet d'un remboursement.

La Journée Nationale des Ateliers de Giens donne lieu à des invitations nominatives auprès des participants aux tables rondes et auprès de personnalités représentants institutionnels et du monde académique et industriel. Les frais de déplacement et de restauration sont globalement à la charge des participants à l'exception des intervenants pour la restitution des tables rondes ou pour les conférences. L'inscription à la restitution est gratuite pour les participants aux tables rondes à qui il pourra être demandé une participation aux frais de restauration, mais payante pour les autres invités à l'exclusion des intervenants, d'un représentant par partenaire, des membres du bureau de l'Association et des membres du Conseil Scientifique.

5 – Structures

5.1. Association « Ateliers de Giens - Rencontres Nationales de Pharmacologie et de Recherche Clinique pour l'Innovation Thérapeutique et l'Evaluation des Technologies de Santé »

Cette association Loi 1901 a pour objet la gestion des Rencontres Nationales de Pharmacologie et de Recherche Clinique pour l'Innovation Thérapeutique et l'Evaluation des Technologies de Santé.

Le Bureau est l'organisme gérant l'Association dans le cadre des missions de l'Association.

Il est constitué de 6 membres proposés par les membres fondateurs de l'association (ARIIS, INSERM, SFPT) et désignés par l'Assemblée Générale :

- un Président,
- deux Vice-Présidents
- un Secrétaire Général
- un Secrétaire Général Adjoint
- un Trésorier

La constitution du bureau est équilibrée en personnalités issues des mondes académique et industriel.

Les Membres du Bureau sont également membres du Bureau du Conseil Scientifique.

5.2. Partenaires

Les institutions qui souhaitent être partenaires de la manifestation s'engagent si possible pour une période de 3 ans renouvelable. Les partenaires intègrent le Bureau du Conseil Scientifique (un représentant par partenaire) avec un renouvellement de ce bureau tous les deux ans.

5.3. Conseil Scientifique

5.3.1 Bureau du Conseil Scientifique

Le Bureau du Conseil Scientifique est composé des membres du Bureau de l'Association, d'un représentant de chaque institution partenaire et du Past-Président du Conseil Scientifique en exercice. Il comporte le Président exécutif de l'organisation locale si le Conseil Scientifique désigne un Comité d'organisation local. Le Bureau est renouvelé tous les 2 ans. Le Président et le Secrétaire Général du Bureau du Conseil Scientifique sont nommés par le Bureau de l'Association. Le Président et le Secrétaire Général du Conseil Scientifique sont respectivement, issus pour l'un d'un organisme académique et pour l'autre du monde industriel, et ceci en alternance par période de 2 ans.

5.3.2 Désignation du Conseil Scientifique

Le Bureau du Conseil Scientifique valide la nomination des membres désignés par les partenaires pour participer au Conseil Scientifique. Il s'assure que les différentes composantes y sont convenablement représentées. Le nombre des membres du Conseil Scientifique peut varier d'une année sur l'autre selon les décisions du Bureau du Conseil Scientifique.

La durée du mandat des membres du Conseil Scientifique est de un an, ce mandat étant reconductible sans limitation de temps.

Le Conseil Scientifique est présidé par le Président du Bureau du Conseil Scientifique des Rencontres en exercice, ou, en cas d'empêchement, par le Secrétaire général du Bureau du Conseil Scientifique.

5.4. Rôles et responsabilités du Bureau de l'Association, du Bureau du Conseil Scientifique et du Conseil Scientifique

Le Bureau de l'Association est responsable du dépôt de la révision des statuts de l'association. Il doit veiller à l'application des décisions de l'Assemblée Générale. Les rôles respectifs des membres du Bureau sont définis au sein du Bureau (représentation auprès des partenaires, communication, administration, logistique, moyens humains, gestion, organisation des réunions de l'Association, établissement du budget, objectifs et contrôles des dépenses, du choix des prestataires...). Le Bureau de l'Association nomme le Président et le Secrétaire Général du Bureau du Conseil Scientifique sur propositions du Bureau du Conseil Scientifique.

Le Bureau du Conseil Scientifique est responsable pendant la durée de son mandat de la ligne éditoriale, du contenu scientifique des Journées, de la cohérence et de la qualité du programme et des participants, de la validation des membres du Conseil Scientifique, du respect de « l'esprit de Giens ». Il doit proposer au Bureau de l'Association son Président et son Secrétaire Général pour une durée de 3 ans.

Le Président et le Secrétaire Général du Bureau du Conseil Scientifique sont responsables de la préparation, de l'organisation et du déroulement annuel des Rencontres et de la Journée Nationale des Ateliers de Giens pour la durée de leur mandat. Ils animent les réunions du Bureau du Conseil Scientifique et du Conseil Scientifique. Dans leurs missions, ils peuvent travailler en collaboration avec un prestataire externe. Le Président et le Secrétaire Général du Bureau du Conseil Scientifique sont en charge des publications des travaux des Rencontres. Le Past-Président apporte sa connaissance de l'historique des tables rondes des années antérieures.

Le Conseil Scientifique se réunit au moins deux fois par an en présentiel pour préparer les prochaines Rencontres. Lors de la première réunion, il établit une liste des sujets de tables rondes et des modérateurs éventuels qui sera soumise à la décision du Bureau du Conseil scientifique. Lors d'une seconde réunion, le Conseil Scientifique établit la liste des participants qui sera soumise pour approbation définitive au Bureau du Conseil scientifique. Par souci d'efficacité, il désigne de préférence l'un de ses membres – ou à défaut une personnalité experte dans le domaine - afin de coordonner (coordinateur) les travaux de préparation et de déroulement de chaque table ronde, ainsi que l'établissement de la synthèse de ses travaux. Le coordinateur est assisté de deux modérateurs dont un académique et un industriel. Le Président et le Secrétaire Général du Bureau du Conseil Scientifique, établissent le programme horaire détaillé des Rencontres. Le Conseil Scientifique est chargé de l'organisation de la Journée Nationale des Ateliers de Giens. Pour ce faire, il peut éventuellement se réunir à nouveau. Cette journée pouvant comporter des conférences, il fait des propositions de sujets et de conférenciers.

5.5. Financement

Les membres du Bureau de l'Association s'assurent du financement des Rencontres qui est obtenu chaque année :

- pour les dépenses d'organisation (cf paragraphe 7) : par une subvention des partenaires institutionnels dont le montant est ajusté en fonction de l'évolution des coûts tarifaires prévisionnels des postes de dépenses générales.
- pour les dépenses individuelles¹ : elles sont globalement à la charge des participants à l'exception des coordinateurs et modérateurs dont les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par l'organisation.

Les frais d'hébergement et de restauration des invités suivants sont pris en charge par l'organisation lors des Rencontres et de la Journée Nationale des Ateliers de Giens:

- les coordinateurs et modérateurs des tables rondes,
- les intervenants aux conférences et aux conférences-débat,
- un représentant par partenaire siégeant à l'Assemblée Générale ou au Bureau du Conseil Scientifique ou nommé désigné par le partenaire.
- Les membres du Bureau de l'Association.

5.6. Contrôle financier

Le Bureau de l'Association et le Bureau du Conseil Scientifique examinent durant le premier trimestre de l'année, le compte-rendu d'exécution du budget de l'année précédente présenté par le Trésorier de l'Association. Il valide le budget prévisionnel de l'année en cours sur proposition du Trésorier de l'Association.

Les comptes sont vérifiés annuellement par un expert comptable.

5.7. Organisation des travaux

Le Bureau du Conseil Scientifique choisit, parmi les propositions du Conseil Scientifique (tel que défini au 5.4), les sujets des Tables Rondes et des conférences. Il arrête, après avis du Conseil Scientifique, la liste des modérateurs, des rapporteurs et des participants des tables rondes.

Il fait le bilan des Rencontres précédentes. Il évalue la qualité de chacune des tables rondes en fonction des objectifs du présent document et porte éventuellement le résultat de cette évaluation à la connaissance des modérateurs et des coordinateurs.

Les textes ainsi que les documents mis en ligne sur le site des Rencontres (<http://www.ateliersdegiens.org>) sont soumis avant publication au Bureau du Conseil Scientifique pour vérification de la conformité avec la ligne éditoriale avant publication dans la revue Thérapie.

5.8 Révision de la Charte.

¹ Dépenses individuelles : transports individuels sur le site des rencontres, hébergement, restauration

Les éventuelles révisions de la présente Charte institutionnelle sont votées à l'unanimité par le Bureau de l'Association.

6 – Organisation

6.1. Lieu

Les Rencontres Nationales de Pharmacologie et de Recherche Clinique pour l'Innovation Thérapeutique et l'Evaluation des Technologies de Santé se déroulent traditionnellement à Giens, ceci pouvant être modifié et réalisé dans un autre lieu déterminé par le Bureau de l'Association. La Journée Nationale des Ateliers de Giens est organisée à Paris ou dans la région parisienne.

6.2. Date et durée

La date des Rencontres est arrêtée chaque année par le Bureau de l'Association et par le Bureau du Conseil Scientifique. Elle se situe traditionnellement fin septembre ou début octobre. La durée est habituellement de un jour et demi, du dimanche midi au lundi dix-sept heures, et peut être modifiée par le Bureau de l'Association.

La date de la Journée Nationale des Ateliers de Giens est arrêtée chaque année par le bureau de l'Association et par le bureau du Conseil Scientifique en février ou mars de l'année suivant les Rencontres. La durée est d'une journée et peut être modifiée par le bureau de l'Association.

6.3 Comité d'organisation

Le Conseil Scientifique désigne en son sein un Comité d'Organisation dirigé par le Président de l'organisation locale qui sera chargé localement de l'organisation des Rencontres. Cette organisation peut s'appuyer sur une Agence extérieure.

7 – Aspect financier

7.1. Bénévolat

Toutes les fonctions exercées dans le cadre des Rencontres Nationales de Pharmacologie et de Recherche Clinique pour l'Innovation Thérapeutique et l'Evaluation des Technologies de Santé par les responsables, membres du Conseil Scientifique, intervenants, modérateurs et rapporteurs sont bénévoles et ne donnent lieu au versement d'aucune contrepartie financière, ni de prestations en nature. Seul est éventuellement possible le remboursement de frais de déplacement dans le cadre d'une réunion ou d'une mission en rapport avec les Rencontres ou avec la Journée Nationale des Ateliers de Giens, sur présentation de justificatifs.

Il est mentionné par ailleurs que le site internet des Rencontres nationales de Giens ne génère aucune recette publicitaire.

7.2. Le budget d'organisation

Il inclut :

- Les frais de secrétariat du Président et du Secrétaire Général ;
- Les frais de secrétariat et de trésorerie ;
- Les frais de consommables et de reproduction ;

- Les frais de prestation de service ;
- Les frais de location de salles et matériels techniques ;
- Les frais d'hébergement et de restauration des modérateurs et coordinateurs des tables rondes, et d'un invité maximum par partenaire lors des Rencontres.
- Les frais de déplacement des conférenciers lors de la Journée Nationale des Ateliers de Giens ne bénéficiant pas de prise en charge par l'organisme dont ils dépendent ;
- Les frais d'autocar aéroport ou gare les plus proches du lieu des Rencontres, pour les vols signalés ;
- Les frais de fonctionnement du site Internet des Rencontres de Giens ;
- Les frais bancaires et de gestion.

Le Trésorier de l'Association établit le bilan annuel de l'utilisation des subventions et des participations financières des invités et le budget prévisionnel de l'année suivante. Il les présente en temps utile lors d'une réunion du Bureau de l'Association. Celui-ci se prononce sur ces documents.

Le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint de l'Association établissent les conventions entre l'Association et les organismes partenaires. Ces conventions sont signées par le Président de l'Association ou le Secrétaire Général. Le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint de l'Association assurent le circuit des signatures des conventions financières.

7.3. L'organisme gestionnaire

L'Association « Rencontres Nationales de Pharmacologie et de Recherche Clinique pour l'Innovation Thérapeutique et l'Evaluation des Technologies de Santé dites Ateliers de Giens » s'assure de :

- L'établissement des factures correspondant aux conventions financières et participations visées ci-dessus ;
- La gestion bancaire des subventions et des participations financières; un compte bancaire indépendant est ouvert à cet effet ;
- Le paiement des factures et frais de déplacement sur aval du Trésorier.

7.4. Prise en charge des participants

- Les frais de transport par autocar de l'aéroport ou de la gare les plus proches du lieu des Rencontres sont pris en charge pour l'ensemble des participants sur le budget d'organisation. Les frais de transport des conférenciers ne bénéficiant pas de prise en charge par l'organisme dont ils dépendent, sont pris en charge sur le budget d'organisation ;
- Tous les frais de transport, autres que ceux qui sont visés à l'alinéa précédent, sont intégralement à la charge des participants.
- Tous les frais d'hébergement et de restauration sont globalement à la charge des participants, à l'exclusion des modérateurs et coordinateurs des tables rondes et des intervenants aux conférences lors de la Journée Nationale des Ateliers de Giens.